

ANNEXE 4 - BAREME MOUVEMENT INTRA DEPARTEMENTAL 2022

ELEMENTS DU BAREME	POINTS	TYPE DE BONIFICATIONS
MESURE DE CARTE SCOLAIRE	500 points pour l'école 300 points pour le secteur 200 points pour la circonscription 100 points pour le département	Automatique
RQTH	100 points <u>OU</u> 500 points	100 points : soumise à l'envoi de pièces justificatives <u>OU</u> 500 pts : soumis à l'envoi de pièces justificatives <u>ET</u> à l'avis favorable de la médecine de prévention
DIRECTEUR D'ECOLE FAISANT FONCTION	90 points	Automatique
DEPART EN STAGE CAPPEI	50 points	Automatique
EXERCICE EN REP/REP +	≥ 5 ans = 30 points	Automatique
RAPPROCHEMENT DE CONJOINT/ AUTORITE PARENTALE CONJOINTE	25 points	Soumis à l'envoi de pièces justificatives
MAINTIEN SUR POSTE ASH POUR PE NON SPECIALISE	20 points	Automatique
EXERCICE DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DE SAINT LOUIS OU ALTKIRCH OU DANS DES SECTEURS ISOLES	≥ 3ans = 20 points	Automatique
ANCIENNETE DE FONCTION EN TANT QU'ENSEIGNANT DU 1 ^{ER} DEGRE <i>(Arrêtée au 01.09.2021)</i>	Forfait de 10 points dès l'entrée dans le corps des instituteurs/PE + 1 pt /an 1/12 ^e / mois 1/360/jour Coefficient 5	Automatique
ANCIENNETE SUR POSTE <i>(Arrêtée au 31.08.2022)</i>	10 points dès 3 ans Puis 1 point par an (Plafond +7ans soit 14 points)	Automatique
CARACTERE REPETE DE LA DEMANDE	10 points au 1 ^{er} renouvellement Puis 1 pt supplémentaire/an	Automatique
SITUATIONS PARTICULIERES	9 points	Soumis à l'envoi de pièces justificatives
ENFANTS	5 points/enfants	Automatique (sauf pour les enfants à naître)

Pour départager les candidats en cas d'égalité de priorité, de barème, de rang de vœu et de sous-rang de vœu, le tri se fera selon les discriminants suivants :

1. ancienneté générale de service (arrêtée au 31.12.2021) ;
2. nombre d'enfants de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2022 ;
3. tirage au sort (il s'agit d'un numéro affecté à chaque candidate et candidat pour toute la première phase) ;